

# NOTICE IMPORTANTE

A lire  
attentivement  
avant de remplir  
Votre bulletin  
d'inscription



## Tarifs et modes de paiement

Le prix du pèlerinage comprend : le voyage aller-retour en train (sauf demande contraire de votre part), l'hôtel en pension complète, le repas dans le train du retour, la cotisation 2024 qui comprend l'abonnement à Pèlerins Ensemble. Pour le voyage aller, il vous est demandé d'apporter votre pique-nique.

Dans un souci de transparence, nous avons affiché le coût réel (tel que connu le 25 mars) pour chaque catégorie de tarif. Il a été défini un prix plancher qui est inférieur au coût réel. **Il vous revient de déterminer (dans la colonne « choix ») le prix que vous estimez pouvoir payer, ce prix ne pouvant être inférieur au prix plancher, mais il peut être supérieur.**

Il est possible de régler le prix en plusieurs mensualités, (Encaissement possible à réception, sauf précision, le 10 du mois, entre mai et décembre 2024 par des chèques à remettre avant le départ et qui seront encaissés le 10 de chaque mois.) Il est aussi possible de régler tout ou partie en chèques vacances, pourvu qu'ils soient remis avant le pèlerinage.

**Le prix ne doit pas être un obstacle.** Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à demander à votre paroisse si une aide pourrait vous être apportée. Et vous pouvez aussi contacter Mme Lebec, ([edwige.lebec@orange.fr](mailto:edwige.lebec@orange.fr)) ou M. Lanfry ([pascal.lanfry@wanadoo.fr](mailto:pascal.lanfry@wanadoo.fr)).

Vous pourrez remarquer qu'en dépit de l'inflation, moins importante cette année que l'an dernier, nous avons maintenu les prix plancher au même niveau qu'en 2023. Il n'en reste pas moins que ce prix peut entraîner des difficultés financières pour un certain nombre d'hospitaliers, et notamment les plus jeunes d'entre eux. Aussi, que vous veniez à Lourdes en 2024, ou pas, vous avez la possibilité de faire UN DON à l'Hospitalité. Cette possibilité est aussi ouverte aux non-hospitaliers. Il donnera droit à un reçu fiscal permettant d'être déductible pour vos prochains impôts. Pour cela il est nécessaire de faire un chèque distinct à l'ordre de « Association Diocésaine/HNDL » et de l'envoyer en même temps que votre inscription ou même ultérieurement, mais jusqu'au 31 décembre 2024.

**Tout don, même modeste, sera accueilli avec gratitude.**

**Vous ne pouvez pas venir à Lourdes cette année :** pensez à régler votre cotisation 2024 qui vous permettra de recevoir le bulletin Pèlerins Ensemble : 15 € ou 20€ pour un couple. Nous vous proposons de recevoir Pèlerins Ensemble de façon dématérialisée, par mail. Si vous souhaitez adhérer à cette option, merci de cocher la case appropriée sur le bulletin d'inscription. Sinon, Pèlerins Ensemble vous sera envoyé par la Poste.

## ATTENTION AUX NOUVEAUX

Le sanctuaire de Lourdes a mis en place une charte de protection des mineurs et des personnes vulnérables. Le décret d'application de l'évêque de Tarbes et Lourdes impose que cette charte s'applique à toute personne œuvrant dans le sanctuaire et notamment les hospitaliers et hospitalières, même de façon temporaire.

*Vous pouvez prendre connaissance de cette charte sur le site [www.lourdes-france.org](http://www.lourdes-france.org) (descendre tout en bas puis cliquer sur protection des mineurs et des personnes vulnérables) et télécharger cette charte.*

Cette charte stipule que tout intervenant auprès de mineurs ou de personnes vulnérables (les pèlerins malades sont des personnes vulnérables) doit fournir un extrait de son casier judiciaire – bulletin n°3. Le Conseil de notre Hospitalité a donc décidé **que chaque hospitalier et hospitalière majeur devra se procurer avant le départ cet extrait de casier judiciaire.**

Il est très facile de se procurer cet extrait, notamment par internet (cela prend quelques minutes : se connecter au site suivant :

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>

Il est possible de se procurer aussi cet extrait par courrier postal. Il faut alors remplir un formulaire Cerfa n°10071 et après l'avoir rempli, l'envoyer à l'adresse suivante Casier judiciaire national 44317 Nantes Cedex 3. Ce service est gratuit et il n'est pas nécessaire de joindre d'enveloppe ou de timbre pour la réponse. Prévoir quand même un délai minimum de 2 semaines.

Ce document restera votre propriété, il sera à présenter sous format papier ou enregistré sur votre smartphone à toute demande de l'Hospitalité et /ou des autorités du Sanctuaire de Lourdes.

## PRESCRIPTIONS SANITAIRES

**La vaccination anti Covid est fortement recommandée**, pour tous les hospitaliers. (Au moins 4 vaccins, voire un cinquième pour les personnes à risque ou qui ont 65 ans et plus).

Pensez à vous munir par précautions **de masques chirurgicaux en quantité nécessaire suffisante** (attention pas de masques en tissu) et **de flacons de gel hydro alcoolique individuel.**